

COMMUNIQUÉ

Projet de Loi sur les «dérives sectaires»

Paris, le 12 février 2024

[Lire le dossier législatif du Projet de Loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires et à améliorer l'accompagnement des victimes](#)

L'**article 4** du *Projet de Loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires* a été **réintroduit en Commission des Lois à l'Assemblée Nationale**, après son **retrait au Sénat** et un **avis défavorable du Conseil d'État**.

Cet **article 4** est **soutenu par des médecins de plateau**, mais aussi par les membres de la communauté des "**Fact Checkers**", principaux diffuseurs de fausses informations, reçus comme des experts par les parlementaires alors qu'ils n'ont **aucune compétence scientifique ou médicale**.

Le **Syndicat Liberté Santé** s'inquiète du retour de l'article 4 dans ce projet de loi, qui sera **examiné dans l'hémicycle le 13 et 14 février 2024**.

L'**article 4** permettrait de **museler les lanceurs d'alertes** et **empêcherait la mise en lumière de scandales sanitaires comme le Mediator, rendant condamnable toute parole qui n'irait pas dans le sens des recommandations officielles des autorités**.

Cela signifierait donc la **fin du consentement libre et éclairé**, la **fin de la délivrance d'une information claire, loyale et appropriée**, la **fin de la liberté de choisir pour soi**, la **fin du débat**, c'est à dire de ce qui nourrit justement l'esprit scientifique.

Cette loi, dans la lignée de la *loi du 5 août 2021*, est tout simplement **liberticide** et **menace gravement la liberté d'expression des citoyens et la liberté d'exercice des professionnels de santé**.

Le **Syndicat SLS** appelle toutes les forces vives, soignants et citoyens, à **se mobiliser contre cet article 4, en interpellant les députés sur la nécessité de son retrait immédiat !**

Le Syndicat Liberté Santé

« Vous soutenir, vous défendre, nous rassembler »

Rejoignez-nous : <https://bit.ly/AdhésionSLS>

Faire un don : <https://bit.ly/DonSoutienSLS>